



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 23 00101** du **13 JUL. 2023**
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) Monsieur SHANMUGALINGAM VIBOOSHAN
 10 Rue Proudhon
 94190 Villeneuve-Saint-Georges

En vue de la réalisation : Modification des murs de limite séparative et sur rue.

Sur un terrain sis 10 Rue Proudhon
Cadastré AH72

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 13 JUL. 2023



Le Maire

Pour le Maire et par délégation
la 3^e Adjointe en charge du logement
et de l'urbanisme.

Kati CABILLIC
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet
de la décision municipale n° **DP 94078 23 00101** du a été affichée en
Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,